
ALERTE
QUANT AUX
DANGERS DES
PARTENARIATS
PUBLIC-PRIVÉ
(PPP)

ALERTE QUANT AUX DANGERS DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Nous, les 152 organismes de société civile, organisations citoyennes et syndicats nationaux, régionaux et internationaux de 45 pays, sommes chaque jour plus inquiets de l'utilisation galopante des PPP (Partenariats public-privé) dans le monde.

Qu'est-ce qu'un « Partenariat Public-Privé » ?

Les PPP sont globalement des contrats à long terme couverts par des garanties de la part des gouvernements, selon lesquels le secteur privé bâtit (et gère parfois) de grands projets d'infrastructures ou des services traditionnellement fournis par l'état, tels que les hôpitaux, les écoles, les routes, les voies de chemin de fer, l'eau, l'assainissement et l'énergie.

De nombreux gouvernements du G20 ainsi que certaines banques de développement publiques (la Banque Mondiale par exemple) encouragent le recours aux PPP, présentés comme solution au manque de financement nécessaire pour atteindre les Objectifs de développement durable. Depuis la fin des années 90, certains pays, notamment le Royaume-Uni, le Portugal et la Hongrie, ont conclu des PPP dans les domaines, entre autres, de la santé, de l'éducation et des transports, avec les conséquences fâcheuses que l'on connaît. Ils sont moins nombreux dans le sud, mais la situation évolue rapidement et de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique votent actuellement des lois constitutives et initient des projets de PPP.

L'expérience des PPP s'est avérée très largement négative et on compte sur les doigts d'une main les quelques partenariats ayant produit des résultats positifs pour l'intérêt public. On constate notamment les difficultés suivantes :

LES FINANCES PUBLIQUES MENACÉES : Souvent, les PPP sont chers et s'accompagnent de risques importants

Dans la plupart des cas, ils constituent la méthode de financement la plus onéreuse. À long terme, ils coûtent aux gouvernements, et donc aux citoyens, beaucoup plus que si les projets avaient été financés directement par le biais d'un prêt du gouvernement. Ils séduisent pourtant, parce qu'ils n'apparaissent pas dans les bilans, donc pas non plus dans le budget et les chiffres de la dette du gouvernement, ce qui fait croire à de l'argent gratuit. Même si certains affirment le contraire, les PPP s'accompagnent souvent de risques plus importants pour les gouvernements que pour les entreprises privées impliquées. En effet, le gouvernement peut se voir obligé d'intervenir et d'assumer les coûts si les choses tournent mal. Quelques exemples :

- Un Hôpital PPP au Lesotho coûte trois fois plus que l'hôpital public qu'il a remplacé (67 millions de dollars US par an, soit plus de la moitié du budget de santé publique.)

ALERTE QUANT AUX DANGERS DES PUBLIC-PRIVÉ

- L'Hôpital PPP St Barthélemy au Royaume-Uni impliquait à l'origine un investissement de 1,149 milliard de £ pour le secteur privé. Le secteur public a été contraint de payer six fois plus, soit 7,194 milliards depuis 2007 et jusqu'en 2048. Ces coûts très élevés ont impliqué des coupes budgétaires dans les services de santé, affectant la qualité des soins fournis par les autorités locales de santé.
- Au Libéria, le contrat PPP signé avec Bridge International Academies, une chaîne commerciale d'écoles soutenue par la Banque Mondiale, coûte 13 à 21 fois plus que les écoles publiques. Les étudiants se sont vus expulsés en masse de leurs anciennes écoles.

L'ÉGALITÉ MENACÉE : En règle générale, les PPP n'apportent de solution ni aux écarts de rémunération homme-femme, ni à la fracture riche-pauvre grandissante

Les PPP risquent de favoriser l'inégalité en bénéficiant aux nantis (les porteurs financiers qui investissent et touchent des dividendes sur les projets PPP) au détriment des personnes pauvres et vulnérables, notamment les femmes. Plus les gouvernements paient les entreprises privées, moins ils peuvent financer les services sociaux essentiels sensibles à la question du genre, comme la protection sociale universelle indispensable aux femmes pour exercer leurs droits. En outre, les PPP s'accompagnent souvent de nouveaux frais plus importants pour les utilisateurs des services. Quelques exemples :

- Les coûts élevés des PPP signés pour le réseau de distribution de l'électricité en Tanzanie ont été répercutés sur les consommateurs qui ont vu leur facture augmenter de 40 % en seulement un an ;
- Le PPP signé pour les soins tertiaires prodigués dans l'état du Karnataka au sud-ouest de l'Inde a beaucoup souffert d'une mauvaise gestion, comptabilité et prise en charge des réclamations qui a entraîné un déclin rapide de l'accès aux services pour les patients vivant sous le seuil de pauvreté.

LA DÉMOCRATIE MENACÉE : Les PPP augmentent le risque de corruption et réduisent la capacité des gouvernements à régler dans l'intérêt public

Les contrats PPP sont extrêmement complexes. Les négociations se font sous couvert d'une confidentialité commerciale, ce qui rend la tâche difficile aux sociétés civiles et aux parlementaires qui cherchent à les étudier. Ce manque de transparence augmente très nettement le risque de corruption et affaiblit le contrôle démocratique. Quelques exemples :

- En Australie, une Commission anticorruption Indépendante (Independent Commission against Corruption, ICAC) a découvert que des hommes politiques avaient influencé de manière tout à fait illégale une décision concernant un PPP sur la distribution de l'eau, de sorte que 60 millions de dollars australiens appartenant à l'état ont été transférés à un ministre, sa famille et ses associés ;
- L'entreprise de construction brésilienne Odebrecht a versé des dessous-de-table à des représentants du gouvernement dans une dizaine de pays d'Amérique latine. Ainsi le coût d'une route PPP reliant le Brésil au Pérou est passé de 800 millions à 2,3 milliards de dollars US après des renégociations corrompues.

En outre, les contrats PPP affaiblissent souvent les droits et obligations de l'état à réglementer dans l'intérêt public. Ils peuvent limiter la capacité des gouvernements à adopter de nouvelles lois qui pourraient affecter certains projets en particulier (des réglementations environnementales ou sociales renforcées par exemple). Ils menacent également plus encore la démocratie, car ils ont tendance à favoriser des jugements internationaux manquant de transparence et d'explications plutôt que les tribunaux locaux ou nationaux, sans tenir compte des inconvénients liés à ces systèmes RDIE (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États). Les contrats PPP proposés par la Banque Mondiale peuvent même rendre l'état responsable des coûts liés aux grèves des travailleurs.

- À Manille, suite à une augmentation du prix de l'eau de 845 % par la Manila Water Company (MWC), l'autorité publique de réglementation a rejeté une nouvelle hausse des prix. Celle-ci s'est vue envoyée en arbitrage par la MWC devant la Chambre de commerce internationale. Le conseil d'arbitrage a rejeté la hausse des tarifs de la MWC, qui réclame aujourd'hui 1,79 milliard de dollars US de dommages au gouvernement pour compenser la perte de recettes attendues. La Banque Mondiale a malgré tout présenté le projet comme une réussite.

LES DROITS FONDAMENTAUX MENACÉS : Les PPP peuvent entraîner une violation des droits de l'homme, des droits sociaux et des droits environnementaux

Les PPP sont largement utilisés aujourd'hui pour financer les projets de méga-infrastructures. Mais les barrages, les autoroutes, les plantations à grande échelle, les pipelines et infrastructures ultra gourmandes en carbone provoquent le déplacement de communautés tout entières et détruisent les ressources naturelles telles que les lacs et les rivières. Les PPP ont également mené au déplacement forcé, à la répression et autres abus sur les opposants, les communautés locales et les populations autochtones. Quelques exemples :

- Le barrage de Bujagali, projet PPP de 860 millions de dollars US en Ouganda financé à la fois par la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque Mondiale, a détérioré le Lac Victoria et les sources de revenus des populations locales.

On recense également de plus en plus de PPP sur les énergies polluantes, impliquant le pétrole, le gaz, le charbon et l'incinération avec récupération d'énergie, qui contribuent toutes au réchauffement climatique. Et la réglementation sociale et environnementale perd chaque jour plus de terrain au profit d'un environnement commercial compétitif pour les PPP.

ALERTE QUANT AUX DANGERS DES PUBLIC-PRIVÉ

Ce que nous demandons

Nous demandons à la Banque Mondiale, au Fonds Monétaire International et aux autres banques de développement publiques ainsi qu'aux gouvernements des pays riches :

- De mettre un terme à la promotion agressive et à l'incitation aux PPP pour le financement des infrastructures sociales et économiques, et de reconnaître publiquement les risques financiers et autres risques significatifs qu'engendre ce type de contrats.
- De soutenir les pays dans leur recherche de la meilleure méthode de financement des infrastructures pour les services publics, qui soit responsable, transparente, viable sur le plan environnemental et fiscal et en accord avec leurs obligations vis-à-vis des droits de l'homme.
- De donner la priorité aux ressources nationales pour offrir des services publics efficaces et responsables, tout en les amplifiant grâce à un financement concessionnel et non-concessionnel à long terme.
- De veiller à l'application de normes de transparence strictes, plus particulièrement en ce qui concerne la comptabilité des fonds publics et la publication des contrats et rapports de performance des projets d'infrastructure sociale et économique.

Enfin nous exhortons toutes les personnes concernées par la justice, l'égalité, la durabilité et les droits de l'homme à résister à l'ingérence des PPP et à promouvoir des services publics de qualité, responsables, soumis au contrôle démocratique et gérés par des fonds publics. Le bien-être de nos communautés et de nos sociétés en dépend.

1. 11.11.11
2. ActionAid International
3. Africa Network for Environment and Economic Justice
4. African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD)
5. African Law Foundation
6. Alliance Against Conflict of Interest
7. Ambiente y Sociedad Colombia
8. APIT Portugal (Tax and Customs Inspectors Trade Union)
9. Arab NGO Network for Development (ANND)
10. Asian Peoples Movement on Debt and Development
11. Asociación de Usuarios del Agua de Saltillo
12. Asociación Gremial Obreros empleados de Ceamse
13. Asociación Nacional de Industriales de Transformación A.C. (ANIT)
14. Asociación Sindical de Servidores Públicos del Ministerio de Defensa, Fuerzas Militares, Policía Nacional (ASODEFENSA)
15. Attac France
16. Baby Food Action Network
17. Bangladesh Women Welfare Workers Union
18. Bank Information Center
19. Berliner Wassertisch
20. Both ENDS
21. Brazilian network for peoples integration (REBRIP)
22. Breastfeeding Promotion Network of India
23. BRICS Policy Center
24. Centre for Human Rights and Climate Change Research
25. Centro de Iniciativas en Políticas Ambientales
26. Centro de los Derechos del Campesino
27. Centrale générale des Services publics – Administrations Locales et Régionales (CGSP ALR)
28. Centrale générale des Services publics – Administrations & Ministères (CGSP AMiO)
29. Citizens' Initiative for the non privatisation of Water in Greece
23. CNC1-11.11.11
31. Collectif des Associations Citoyennes (CAC)
32. Collectif des ONG pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural
33. Community & Public Sector Union
34. Comisión Nacional Enlace
35. Comité Defensor del Patrimonio Histórico, Cultural y Ambiental de Puebla
36. Consejo Laboral Afrocolombiano (CLAF)
37. Coordinadora Civil
38. Corner House UK
39. Corporate Accountability International
40. Council for the Regulation of Freight Forwarding in Nigeria
41. Counter Balance
42. Debt and Development Coalition Ireland
43. Debt Justice Norway
44. Democratic Nursing Organisation of South Africa
45. Derecho Ambiente y Recursos Naturales (DAR)
46. Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN)
47. Diálogo 2000 - Jubileo Sur Argentina
48. East African Centre for Human Rights (EACHRights)
49. Eau Secours 34
50. Ecoa – Ecology & Action
51. Education International
52. Environmental Association Za Zemiata - Friends of the Earth Bulgaria
53. EPSU European Federation of Public Service Unions
54. Erlassjahr.de (Jubilee Germany)
55. European Network on Debt and Development (Eurodad)
56. European Services Strategy Unit
57. European Water Movement
58. Federación de Asociaciones de Medicus Mundi en España
59. Federación de Empleados y Empleadas de los Servicios Públicos
60. Federation des syndicats du secteur public ISP/Mali
61. Fédération Nationale des Syndicats du Secteur Public du Mali FNSSP/MALI
62. Federação Nacional dos Trabalhadores do Judiciário nos Estados (FENAJUD)
63. Federation of Universities Senior Staff Associations of Ghana of Trades Union Congress
64. Federación Trabajadores Municipales Santa Fe
65. Focus Association for Sustainable Development
66. Fondazione Finanza Etica
67. Food & Water Europe
68. Food & Water Watch
69. Foro Social de Deuda Externa y Desarrollo de Honduras (FOSDEH)
70. Foundation Krila nade/Wings of Hope
71. Frente Cívica
72. Fundación Ambiente y Recursos Naturales (FARN)
73. Fundación Jubileo Bolivia
74. Fundación para el Desarrollo de Políticas Sustentables
75. Fundación SES
76. Gemeingut in BürgerInnenhand
77. Gender Action
78. Gender & Development Network
79. Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights
80. Global Peace and Development Organization
81. Global Policy Forum
82. Government Services Employees Association
83. Heinrich Boell Foundation-North America
84. Inclusive Development International
85. INFACI Canada/IBFAN North America
86. Iniciativa para las Inversiones Sustentables China-América Latina
87. Institute of Church and Society
88. Instituto Brasileiro da Análises Sociais e Econômicas (IBASE)
89. Instituto Jajachupan
90. Instituto Justiça Fiscal
91. Internacional de Servicios Públicos (ISP)
92. International Code Documentation Centre
93. International Rivers
94. International Trade Union Confederation
95. IT for Change
96. Jamaa Resource Initiatives Kenya
97. Jubilee Debt Campaign
98. Jubilee Scotland
99. Kairos Europe
100. Kenya National Union of Nurses
101. KRUHA Indonesia (the People's Coalition for the Right to Water)
102. Latin American Network on Debt, Development and Rights (Latindadd)
103. Local Authorities Employees Union
104. Lumière Synergie pour le Développement
105. Médecine pour le Tiers Monde
106. Nagpur Municipal Corporation Employees Union
107. National Justice & Peace Network
108. National Public Service Workers (NPSW)
109. National Society of Conservationists - Friends of the Earth Hungary
110. National Workers' Union of Mali
111. NGO Forum on ADB
112. Norwegian Civil Service Union (NTL)
113. Observatorio de la Deuda en la Globalización
114. Otros Mundos / Chiapas
115. Oyu Tolgoi Watch
116. Public Service International
117. Public Services Labor Independent Confederation
118. Public Service Union (USE)
119. Public Services Workers Union of TUC
120. Red de Organizaciones de la Sociedad Civil de Managua
121. Red Mexicana de Acción frente al Libre Comercio (RMALC)
122. Red Nicaragüense de Comercio Comunitario
123. Right to Education Initiative
124. Rivers without Boundaries Mongolia
125. SANIPLAN
126. Sindicato de Funcionarios de la Essap
127. Sindicato Único de Trabajadores del Gobierno de la Ciudad de México
128. SINTRAEMCALI - Empresas Municipales de Cali
129. Sisters of Charity Federation
130. Society for International Development (SID)
131. Society of Catholic Medical Missionaries
132. State Public Services Federation Western Australia Branch
133. SÜDWIND e.V. - Institut für Ökonomie und Ökumene
134. Syndicat des Agents de l'électricité et du combustible (Synasec)
135. Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
136. Syndicat National des Personnels Communaux de Cote d'Ivoire
137. The Bretton Woods Project
138. Third World Network (TWN) Africa
139. Transnational Institute
140. Transparência e Integridade, Associação Cívica
141. Turkish Medical Association
142. Tzuk Kim pop/Guatemala
143. Unión General de Trabajadores
144. Unión Internacional de Trabajadores de Organismos de Control (UITOC)
145. Umeed-e-Nao Citizen Community Board
146. Unión de Sindicalistas de Emcali (ASOSIEMCALI)
147. UNISON - the Public Service Union
148. urgewald
149. WEED – World Economy, Ecology & Development
150. Wemos Foundation
151. World Public Health Nutrition Association
152. Zambia United Local Authorities Workers Union
153. Zukunftskonvent
154. 80:20 Educating & Acting for a better world
155. Diakonia
156. Financial Justice Ireland
157. Galway One World Center

Partenariats publics privés: le manifeste de la société civile

Formulaire de signature pour les organisations

Envoyez à cgondard@eurodad.org

Nom, prénom	
Pays	
Nombre d'adhérents (si pertinent)	

1. Personne de contact

Nom, prénom	
Poste	
Adresse email	
Identifiant Skype	
Numéro de telephone	
Adresse Postale	

Je confirme que mon organisation accepte d'être signataire du Manifeste de la société civile sur les partenariats publics privés

Date:

Signature: